

L'ÉVALUATION EN TEMPS DE CRISE

Le déconfinement progressif a permis à de nombreuses entreprises de redémarrer leur activité, dans des conditions souvent difficiles. Près d'une entité sur deux est confrontée à des problèmes de trésorerie du fait de la baisse de l'activité. Quels sont les impacts sur la valeur des entreprises et les impacts des tests de valeurs dans les comptes de leurs sociétés ? Analyse d'Olivier Arthaud, vice-président de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

Quelles sont les conséquences économiques de la crise sanitaire aujourd'hui ?

La crise sanitaire que nous traversons a un impact considérable sur l'économie mondiale. Elle se traduit à très court terme pour les entreprises par des fermetures d'établissement, des annulations des commandes, des difficultés d'approvisionnement, une baisse vertigineuse des carnets de commande, des tensions de trésorerie...

La période de confinement a mis les entreprises sous perfusion avec un certain nombre de dispositifs comme le chômage partiel, le décalage des échéances de prêt et des charges sociales, le PGE, etc. Ils ont permis, pour la plupart des sociétés, d'éviter l'état de cessation de paiement.

Comment cela va-t-il se passer pour les entreprises suite au déconfinement ?

Elles n'auront plus ces aides et vont retrouver leur niveau normatif de coûts fixes. On anticipe, dans des secteurs d'activité comme le retail ou la restauration, des chiffres d'affaires à moins 50 % et plus, par rapport à la même période de l'année précédente.

Quels sont les impacts sur les comptes des sociétés ?

Les institutions – ANC, CNCC, CSO et l'AMF – ont publié des recommandations sur le traitement de l'information financière des entreprises en cette période troublée.

L'ANC précise que la crise

sanitaire n'est pas considérée comme un indice de perte de valeur à elle seule et qu'il faut examiner les caractéristiques propres à l'entité : baisse significative des revenus, des résultats, révision à la baisse des budgets... Elle confirme par ailleurs qu'en cas d'arrêt d'activité, l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles ne peut être interrompu ou amoindri. La CNCC, rappelle que lorsqu'une décision post-clôture est prise en réponses à un phénomène dont l'existence était avérée à la clôture, il est approprié de tenir compte des effets de cette décision dans les flux de trésorerie. Elle précise également que les difficultés à établir des prévisions fiables ne dispense pas de test de valeur. L'approche appropriée consiste à développer des scénarios multiples et de les pondérer en fonction de leur probabilité d'occurrence. Les incertitudes sur les flux de trésorerie futurs doivent être reflétées soit dans les scénarios soit dans le taux d'actualisation retenu.

Quelles sont les conséquences à en tirer sur les valeurs ?

Il est très difficile d'évaluer une entreprise en période de crise car la sortie de crise est conditionnée par de multiples paramètres nécessitant d'envisager plusieurs scénarios.

Par ailleurs, la forte volatilité rend complexe la lecture des cours de bourse et l'utilisation des comparables. L'irra-



tionalité et le mimétisme des intervenants est plus que jamais exacerbé en période de crise avec des spirales baissières, des rebonds et une extrême volatilité.

Pour autant l'évaluation reste indispensable dans de nombreuses situations et notamment les tests de valeur des goodwill, des incorporels et des titres...

Concrètement, pour évaluer en période de crise de nombreuses méthodes sont écartées de fait comme par exemple les méthodes analogiques du fait d'une part d'agrégats totalement perturbés et parfois négatifs, mais également des mul-

tiples difficilement utilisables. La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est donc à privilégier.

Le diagnostic stratégique est plus que jamais incontournable pour l'évaluation car il est nécessaire de comprendre les effets de la crise sur l'entreprise à évaluer et se poser la question de savoir si le modèle d'affaires de l'entreprise est remis en cause. Plus que jamais la qualité des fondamentaux de l'entreprise sera la clé pour rebondir. La qualité de son management, sa réactivité, sa capacité à réagir à anticiper et à innover seront les facteurs clés de réussite. ■

REPÈRES

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Lyon regroupe les commissaires aux comptes (CAC) de l'Ain, de la Loire et du Rhône. Elle garantit le bon exercice de la profession au niveau local. Aujourd'hui elle vous propose « Les rendez-vous de la CRCC ». « Notre profession est essentielle à la vie économique, et c'est ce que nous démontrerons avec ces prochaines publications », explique Sylain Boccon-Gibod, président de la CRCC de Lyon.